

SERVICE CIVIQUE

Accueillez un volontaire dans votre
association sportive



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous



CDOS

HAUTE-GARONNE



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



D'une durée de 6 à 10 mois pour au moins 24 h par semaine



Ouvert à tous les jeunes sans condition de diplôme



De 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap)



UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

L'organisme d'accueil désigne un tuteur pour :

- Accompagner le volontaire dans ses missions
- Être à son écoute
- Accompagner au projet d'avenir



Votre association verse au volontaire **111,35€ mensuels**



L'État indemnise le volontaire à hauteur de **489.59€**



Une indemnité supplémentaire de **111,45 €** pour les bénéficiaires du RSA ou d'une bourse de l'enseignement supérieur échelon 5 ou +

Le recrutement doit se baser sur la motivation du volontaire.

Le volontaire dispose d'un statut particulier. **Ce n'est ni un salarié, ni un stagiaire.** La mission de Service Civique ne peut pas faire office de stage professionnel.

Le volontaire ne peut encadrer d'activités sportives mais peut assister aux séances en tant qu'observateur. Il ne peut avoir la responsabilité d'un public, ni avoir des tâches de communication ! (article L.212-1 du code du sport)

Il dispose d'avantages (tarif préférentiel, vie quotidienne, loisirs., chèques vacances ...) d'une couverture sociale, ainsi qu'une carte service civique.



Le CDOS 31 et l'intermédiation

L'intermédiation c'est quoi ?

Le CDOS 31 est agréé pour l'accueil de volontaires en service civique, qu'il peut mettre à disposition d'associations sportives.

En vous dispensant de demande d'agrément, l'intermédiation vous permet d'accueillir des volontaires tout en vous simplifiant les démarches.

De nombreux avantages pour les associations sportives et les volontaires avec l'accompagnement du CDOS 31



Administratifs

Association/Volontaire

- Montage des dossiers Service Civique
- Élaboration des contrats Service Civique
- Rédactions des missions et diffusion
- Suivi des volontaires
- Bilan de fin de mission

Formations

Association/Volontaire

Pour le tuteur

- Formation à l'accueil de volontaires

Pour le volontaire

Formations obligatoires :

- Formation Civique et Citoyenne
- PSC1

Recevez les informations relatives aux formations

Accompagnement

Association

Le CDOS 31 vous aide et vous accompagne

- Aide au recrutement
- Accompagnement quotidien
- Aide à la définition du projet d'avenir
- Conseils, personnes ressources, actualités, newsletter, réseaux sociaux...

NOS MISSIONS :

A-Utilisation de la pratique sportive pour véhiculer, sensibiliser et transmettre les valeurs éducatives et citoyennes - Soutenir la pratique comme vecteur du maintien du capital santé.

B- Contribuer au développement de la pratique sportive en soutenant l'organisation d'événements tout public en étant force de proposition en préservant des temps festifs veillant à la mixité sociale .

NOS THÉMATIQUES :



ACCOMPAGNEMENT AU PROJET ASSOCIATIF

- Participer aux actions favorisant un meilleur accès à la pratique sportive pour les publics éloignés, en particulier dans les quartiers isolés en milieu urbain ou dans les zones rurales isolées



SPORT ET CITOYENNETÉ

- Développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport
- Sensibiliser contre les incivilités dans le sport
- Agir pour favoriser les relations parents/enfants à travers le sport



SPORT ET MIXITÉ

- Favoriser le lien intergénérationnel à travers la pratique sportive
- Lutter contre les stéréotypes de genre dans le milieu du sport



SPORT ÉCORESPONSABLE

- Favoriser les changements de comportements favorables au respect de l'environnement dans le champ du sport



SPORT SANTÉ

- Encourager la pratique du sport comme vecteur de bonne santé

- CONTACT -

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE HAUTE-GARONNE

Maison des Sports
190 rue Isatis, 31670 Labège

contact@cdos31.org

norbert.endtz@cdos31.org

cdos31@cdos31.org



www.cdos31.org

- RETROUVEZ NOS ACTUALITÉS -